



**SIAEP
Dore-Allier**

Le P'tit édito

«La lettre» est votre lien régulier d'informations entre vous et nous.

Ce trimestre nous vous informons sur deux thématiques qui nous ont préoccupées cet automne :

- la détection des fuites sur le réseau public
- et les conséquences de la crise inflationniste.

SIAEP Dore-Allier :
votre syndicat de l'eau potable

Nouveau règlement de service !

Cet automne s'est achevé le travail conséquent de refonte complète de notre règlement de service. Aidés par les conseils juridiques de Me Eyraud, les services et élus ont oeuvré pour définir précisément les relations entre le SIAEP et les abonnés au service de l'eau.

Adopté le 6 octobre dernier, il s'applique à tous et est consultable sur notre site internet dans la rubrique «services abonnés».



automne 2022

Affronter l'inflation

La hausse des tarifs électriques nous oblige

Parce que le SIAEP a plus de 10 employés, il doit souscrire une offre de marché et ne peut bénéficier des tarifs réglementés de vente de l'électricité. Dore-Allier adhère au groupement de commande de Te63, qui a vu son appel d'offre pour 2023 et 2024 remporté par EDF-Collectivités. En évinçant Volterre, autre fournisseur, EDF-collectivités nous fournira durant les deux années à venir sur la base de tarifs... élevés. Inutile ici de vous re-préciser les causes de cette flambée des prix.

Fini aussi le bouclier tarifaire, le SIAEP devra supporter des dépenses d'électricité multipliées par 3 pour 2023.

Pas d'eau sans électricité. Les appareils de pompages des puits, de nos

stations, les pompes de reprise des réservoirs sont alimentés en électricité avec une gestion rigoureuse de nos contrats et de nos heures de consommation. Certains de nos sites sont équipés de nos propres transformateurs HT/BT, d'autres sites sont directement fournis en haute-tension par EDF-Collectivités.

Cette hausse tarifaire nous oblige :

- d'abord en continuant une gestion rigoureuse et stricte de nos modes de consommation électriques. Eviter les heures de pointe, pomper en heures creuses...

- puis en trouvant les ressources financières de cette dépense indispensable. Le prix du m³ d'eau va nécessairement être revu à la hausse, pour couvrir cette plus-value électrique.

La flambée des prix se poursuit

Les matières premières, le carburant, les matériaux comme le laiton, les compteurs, les produits issus du pétrole comme les conduites en PVC... etc, tout est devenu plus onéreux. La flambée des prix que nous subissons ces derniers mois se poursuivra en 2023. Nos fournisseurs annoncent une hausse de 10 à 15% de leurs produits.

Le SIAEP voit toujours une forte activité de travaux en cette fin d'année. 2023 est annoncée sur notre territoire avec un maintien important du nombre de dépôts de permis de construire. Pour répondre à ces demandes et continuer son activité, Dore-Allier va bien évidemment acquérir ces matériaux et matières premières nécessaires. Ils seront négociés mais achetés à des prix forts. Le SIAEP va devoir également trouver les ressources financières nécessaires. Le tarif des travaux facturés va donc obligatoirement augmenter.

Conséquences financières de l'inflation pour le SIAEP et ses abonnés

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 6 octobre dernier a annoncé les projets 2023, entérinés lors du vote du budget le 1er décembre.

- **Conséquences de l'inflation sur le fonctionnement du SIAEP :**

L'ajournement des travaux d'aménagement des bureaux du 1er étage et le non-remplacement de véhicule ou d'engins de TP en 2023.

- **Conséquences de l'inflation sur les tarifs de Dore-Alier :**

Augmentation du prix du m³ d'eau. Exemple : hausse de 0.17 € du m³ d'eau pour la première tranche (0-200m³) : de 1.19 € à 1.36 € HT.

Augmentation de tous les tarifs des travaux et fournitures : hausse de 4.7 % en moyenne.

- **Maintien d'un investissement élevé sur la politique de renouvellement des canalisations (travaux en régie et en marché public) et continuité d'investissements sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable avec la réhabilitation de la station de Bassinet (programme sur 3 ans).**

Recherche de fuites sur le réseau

P

armi les causes de fuites sur le réseau on recense la corrosion intérieure et surtout extérieure des tuyaux en fonte, essentiellement sur certains secteurs argileux ou les conduites baignent quelques mois par an dans nos sous-sols imperméables. Mais il y a également les

problèmes de tassement et déformation des sols, l'usure des joints sur des jonctions ou encore la fragilité des points de piquage des branchements individuels sur la canalisation publique, sans compter certains « accidents » de travaux lors de terrassements par des entreprises extérieures.

La lutte contre la vétusté du réseau est une action récurrente du SIAEP. Annuellement nous établissons notre programme de renouvellement des canalisations. Nos efforts financiers maximaux nous permettent de renouveler environ deux kilomètres de réseau chaque année.

Plus d'un quart de notre réseau de distribution a été posé entre les années 1970 et 1980, et le reste, dès 1956. Les fontes et PVC collés des années 1960 sont des réseaux qui subissent les aléas du temps : 60 ans plus-tard, certaines de ces canalisations doivent être remplacées, mais néanmoins d'autres du même âge sont de bonnes factures et ne nécessitent pas d'intervention. Aussi, l'arbitrage du choix de renouvellement des tronçons se fait sur des critères prioritaires plus directs : les zones de fuites et de casses récurrentes. Encore faut-il localiser une fuite d'eau. Les fuites ne sont pas toujours visibles en surface.

Priorité absolue : localiser une fuite réseau

Q

uotidiennement, les services du Syndicat consultent le bilan des volumes des compteurs généraux. Ils permettent de constater sur des tronçons prédéfinis s'il existe une surconsommation d'eau anormale. Cette télémétrie centralisée sur un poste informatique donne les informations de ces compteurs généraux.

Lorsqu'une consommation anormale est supposée, le technicien prend connaissance de la courbe de débit enregistrée du compteur concerné. Il observe le détail des variations et confirme la surconsommation sur le tronçon.

La localisation de la fuite doit alors être rapide et précise : les agents du SIAEP procèdent à une sectorisation des recherches sur le terrain. Un agent mesure le débit du compteur concerné pendant qu'un second agent ferme les vannes une par une par secteur afin d'isoler le réseau. Si à la fermeture d'une vanne, le débit d'eau signalé par le compteur baisse significativement,

cela signifie que la fuite est après cette vanne. Une fois le tronçon défini, les fontainiers utilisent un détecteur de fuite pour affiner la recherche.

Détecteur de fuite

D

eux sondes sont posées sur deux branchements ou vannes et une corrélation est lancée entre les appareils. L'écoute au casque permet à l'opérateur de percevoir une fuite sur ce secteur. Il est plus facile de détecter les fuites en plaçant les sondes sur de la fonte plutôt que sur du PVC. Certaines recherches sont particulièrement difficiles : la détection s'effectue alors de nuit, aux horaires sans tirage d'eau dans les canalisations.

Par la suite, le SIAEP intervient rapidement en effectuant les travaux nécessaires pour résoudre la perte d'eau après localisation de la fuite.

Retrouvez le D.O.B.,
les C.R. du comité syndical
et les tarifs 2023
sur siaepdoreallier.fr



Les données trimestrielles :

Branchements réalisés : 42

Devis en cours : 14

Interventions sur casses et fuites réseau : 9



SIAEP DORE-ALLIER

Place de la mairie

63190 LEZOUX

Le service de l'eau sur les communes de :
BULHON, CHARNAT, CREVANT-
LAVEINE, LEZOUX, ORLEAT,
PESCHADOIRES, SAINT-JEAN-
D'HEURS, VINZELLES

La Lettre - trimestriel -

Responsable de la publication :

Vincent Mazelier

Rédaction :

SIAEP Dore-Allier

Crédit photo :

SIAEP Dore-Allier

Retrouvez nous sur :

siaepdoreallier.fr

[panneaupocket](#)

[facebook](#)